



AGAMag'

Mars 2020
n° 28

NOTRE PROFESSION

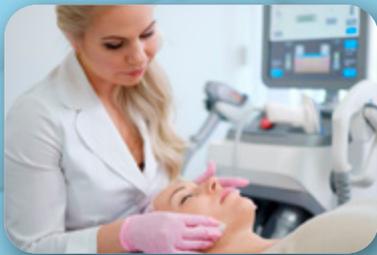
Dans la peau
d'un-e apprenti-e

A PROPOS DE...

Le test de grossesse

HORS-SUJET

A la découverte des cabanes



LE THEME

L'éthique en esthétique

AGAM

Association Genevoise
des Assistantes & Assistants Médicaux



Contribuez à votre journal

ENVOYEZ-NOUS VOS TEXTES
POUR LE PROCHAIN NUMÉRO

jusqu'au 4 mai 2020 au courriel suivant : journal@agam-ge.ch

www.agam-ge.ch

Allez vous promener sur le site internet de l'AGAM, vous y trouverez diverses informations, la possibilité de vous inscrire aux formations continues, de poster et de consulter les offres d'emploi. Pour les assistant-e-s qui ne sont pas encore inscrit-e-s sur notre **MailingList**, mais intéressé-e-s à suivre les cours, merci de consulter notre site internet et de vous y inscrire directement.

*Chers membres,
Chers partenaires,*

L'AGAM organise désormais tous les cours pratiques et théoriques de formation continue. Nous nous efforçons en permanence de vous offrir des cours vous permettant de développer et de maintenir vos compétences professionnelles. Pour ce faire, nous sommes à la recherche de matériel tel que:

ECG, chariot, stérilisateur, tensiomètre manuel etc.

Si vous souhaitez offrir une deuxième vie à du matériel que vous n'utilisez plus, nous vous invitons à contacter Sara ou Estime. En vous remerciant d'avance de votre collaboration



Centre de Thérapies
et de Formations en
Hypnose

Formation professionnelle en hypnose

Formation en hypnose thérapeutique complète, sur une année, permettant d'acquérir de solides compétences pour une pratique professionnelle
Certification hypnothérapeute NGH

Formation d'hypnose dans les soins

Cursus sur 5 mois destiné à outiller le personnel soignant pour les actes médicaux

Relation patient - Douleurs - Anesthésie - Hypnose conversationnelle

Nouveau: Option pédiatrie (1 jour 1/2 sup.)

Formation de SleepTalk®

La formation a pour but de venir en aide aux enfants de manière douce. Les thérapeutes évaluent les besoins de l'enfant et adapte une méthode individualisée transmise aux parents.

Contact et informations supplémentaires

www.temet-nosce.ch

Route des Jeunes 9 • 1227 Genève • 077 427 82 61 • Maha Lahode

SOMMAIRE

Actualités	2-3
Notre Profession	4-5
<i>Dans la peau d'un-e apprenti-e</i>	
Le thème	6-12
<i>L'éthique en esthétique</i>	
Formation continue	13-14
<i>Conférences et cours 2020</i>	
A propos de ...	15-16
<i>Le test de grossesse</i>	
Hors-sujet	17-18
<i>A la découverte des cabanes</i>	
Partenaire	19
Agenda	20
Impressum	20

COORDONNEES DU COMITE AGAM

AGAM – 1200 Genève
www.agam-ge.ch
comite@agam-ge.ch

Présidente

Marie Estime **LORREUS GACHET**

AGAM, 1200 Genève
 Tél.: 077 409 53 21
presidente@agam-ge.ch

Vice-présidente, trésorière
& fichier des membres

Isabel **IGLESIAS**

AGAM 1200 Genève
 Tél. : 076 389 43 24
tresorier@agam-ge.ch

Responsable du journal

Sara **OEUVRAY**

AGAM, 1200 Genève
 Tél. : 076 693 27 18
journal@agam-ge.ch

Formation continue
(conférences)

Virginie **DUPERTUIS**

AGAM, 1200 Genève
 Tél.: 076 693 20 21
formation@agam-ge.ch

Formation continue
(cours pratiques)

Fabienne **SEDDA**

AGAM, 1200 Genève
 Tél.: 079 175 51 71
formation@agam-ge.ch

Déléguée auprès de la FMH

Christine **ECUYER**

AGAM, 1200 Genève
 Tél. : 078 775 92 05
deleguefmh@agam-ge.ch

EDITORIAL

*Chères lectrices,
Chers lecteurs,*

Le printemps fait son grand retour. Les oiseaux se remettent à chanter, les papillons à virevolter, les bourgeons bourgeonnent et nos corps se dénudent à nouveau. Le printemps est aussi la saison des amours, on se sent mieux, moins fatigué et la luminosité rebooste également nos hormones. Mais l'ocytocine, l'hormone de l'amour, ne sera pas abordée dans ce numéro d'AGAMag! Nous avons choisi de parler de la Béta HCG, l'hormone de la grossesse. En effet, qui dit saison des amours, dit aussi ventres ronds qui se dévoilent. Souvent cachés sous les épais manteaux d'hiver, c'est au printemps qu'on les découvrent. Le printemps étant également la période de séduction, certains préféreront opter pour la médecine esthétique. Vous allez donc également découvrir les différentes techniques qu'elle offre pour effacer les premières rides qui apparaissent avec le temps. D'autres personnes profiteront de l'arrivée de la belle saison pour se remettre au sport et vaincre les sommets suisses cet été.

Q'importe votre choix, nous vous souhaitons que le meilleur.

Bonne lecture!

Sara Oeuvsray

ACTUALITÉS

Assemblée générale

Notre assemblée générale s'est déroulée le 30 janvier 2020 à la Maison des Associations. Nous y avons accueilli une trentaine de membres.

Notre trésorière, Isabel, a présenté les comptes et le budget. Il en est ressorti que les finances de l'AGAM sont saines.

Estime et Virginie ont fait le point sur la formation continue organisée par l'AGAM. Elles ont notamment rappelé que les cours ne débutent qu'une fois qu'un nombre suffisant d'inscriptions leur est parvenu.

Depuis l'entrée en vigueur le 1er janvier 2019 de la nouvelle ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale des AM, *la préparation et la pose de perfusion/IV fait désormais partie intégrante du plan de formation*. Les assistant(e)s sont tenu(e)s de se mettre à jour pour maintenir l'équivalence de leur CFC et/ou Diplôme en suivant un cours de perfusion ad hoc. *Les formatrices dans les centres et cabinets médicaux sont tenues d'acquérir cette compétence pour former en toute légalité les apprenti-e-s.*

Ensuite, Sara a présenté le journal et a informé l'assemblée que celui-ci continuera à paraître trois fois par an pour un tirage de 500 exemplaires. Celui-ci reste pour l'instant sous forme papier, mais la question de sa diffusion sous format électronique est ouverte. Pour faire vivre ce journal, Sara a invité tout à chacun à lui envoyer des articles ou des sujets pour les prochains numéros. Nous avons désormais, une nouvelle collaboration avec Copytrendt pour l'édition du journal.

Concernant la politique professionnelle, Christine, notre déléguée auprès de la FMH, a fait un résumé de la dernière rencontre qui a réuni, à Lucerne, les représentants de la FMH et des assistant-e-s médicaux-ales, via leurs associations professionnelles telles que l'ARAM, l'AGAM, l'ATAM et la SVA.

A cette occasion, l'assemblée des délégués aux questions des AM a fait plusieurs recommandations relatives aux apprenti-e-s, aux salaires des AM et des personnes en cours de formation. Ainsi, il a été recommandé que *le salaire mensuel des AM soit bonifié de CHF 100.- par année d'expérience (allocation pour l'expérience), de CHF 200.- pour les AM formant un-e apprenti-e (allocation pour formateur/rice) et de CHF 200.- pour les AM ayant achevé avec succès la formation en radiologie élargie (allocation pour examens radiologiques à haute dose)*. L'assemblée des délégués a, en outre, discuté des tarifs de facturation pour les coordinateurs/coordinatrices en médecine ambulatoire (brevet fédéral).

Concernant une éventuelle convention collective, Estime a annoncé que l'AGAM est prête à négocier avec l'AMGe en vue de l'élaboration d'une nouvelle CCT. L'année 2020 sera donc consacrée à cette cause !



Estime a fait part du succès de la formation par VAE et à la charge de travail qu'accomplissent les expertes chargées d'analyser les dossiers après acceptation de l'OFPC.

Face à une baisse constante d'inscription pour la formation par voie d'apprentissage, dûe à un manque d'engagement de la part de nouvelles entreprises formatrices, l'OFPC, l'AGAM, l'AMGe et l'Ortra ont décidé d'inviter, à une séance de présentation de la profession, des entreprises qui auraient la possibilité de former des apprenti-e-s. Cette séance a eu lieu le 21 janvier 2020. Les participants ont montré un grand enthousiasme et ont été réceptifs à cette idée.

En outre, l'AGAM continue de défendre les conditions de travail des AM. L'AGAM est notamment présente dans les commissions cantonales à l'Ortra santé-social et à l'OFPC concernant les deux voies de formation.

Cette année, le prix de l'AGAM a été remis lors de la cérémonie des CFC à l'Arena. Il a été décerné à Madame Mélanie Jacquet.

Après 5 ans passés au comité de l'association, notre vice-présidente, Catherine Müller, nous quitte malheureusement. Nous la remercions pour son soutien, ses conseils avisés, son dévouement ainsi que son engagement envers la profession.



Nous souhaitons la bienvenue à Fabienne Sedda qui rejoint les rangs du comité et qui reprend le poste d'Estime en tant que responsable de la formation continue pour les cours pratiques, au côté de Virginie.

Pour continuer à fonctionner, votre comité a besoin de bras supplémentaires. Si vous souhaitez l'intégrer, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. [Nous sommes également à la recherche d'une personne fixe et salariée](#) pour gérer toutes les tâches administratives (courriers, factures, e-mail, téléphones, etc) afin de décharger les membres du comité. Le pourcentage de ce poste reste encore à définir (10%-20%).

Marie Estime Lorreus Gachet
Présidente

COMITÉ DE L'AGAM

Présidente

Marie Estime Lorreus Gachet

Vice-présidente, trésorière et responsable du fichier des membres

Isabel Iglesias

Responsable du journal

Sara Oeuvray

Co-responsable de la formation continue (conférences)

Virginie Dupertuis

Co-responsable de la formation continue (cours pratiques)

Fabienne Sedda

Déléguée auprès de la FMH

Christine Ecuyer

DANS LA PEAU D'UN-E APPRENTI-E

Par ces quelques lignes, les apprenti-e-s de la volée 2018 ont souhaité partager leur expérience dans notre journal. Nous les remercions pour ce partage et leur souhaitons plein succès pour la suite de leur formation.

Nous voilà en fin de première année en tant qu'apprentis assistants médicaux. Heureux de cette première année, nous voulions en profiter pour partager cette expérience.

En septembre dernier, nous avons débuté notre formation qui se déroule sur trois ans. Lors de notre apprentissage, nous suivons des cours théoriques à l'école et des cours inter-entreprises axés sur la pratique sur différents sites. Le reste du temps, nous nous rendons sur notre lieu d'apprentissage.

Durant cette première année, nous avons appris les bases de la radiologie, des soins, du laboratoire, de l'administration et de la communication afin de pouvoir les mettre en pratique sur notre lieu d'apprentissage, où nous sommes encadrés par nos formateurs. Nous avons également eu l'occasion de visiter le site de stérilisation des HUG durant le courant de l'année, ce qui a été une expérience très enrichissante.

Nous avons hâte de continuer notre formation et de faire de nouvelles découvertes, désireux d'obtenir notre CFC.

Volée 2018-2021

Nous profitons de leur récit pour réitérer notre appel.

En effet, nous sommes toujours à la recherche de cabinets ou de centres médicaux pour former la relève de demain.

La formation à Genève

La formation se fait par voie d'apprentissage et elle dure 3 ans.

Elle se déroule sous forme duale. Cela signifie que l'apprenti-e assistant-e médical-e exerce la pratique professionnelle dans une entreprise formatrice sous contrat avec un médecin-employeur.

Les cours professionnels théoriques sont dispensés par l'école d'assistant-e-s de médecin et sont planifiés de façon dégressive au fil des 3 ans de formation.

Les cours pratiques quant à eux sont donnés par l'OrTra Santé-Social.

Il y a 22 places disponibles par volée.

Pour plus d'information: www.orientation.ch

Engager un-e apprenti-e et devenir une entreprise formatrice

Vous souhaitez devenir une entreprise formatrice, voici les points importants pour obtenir l'autorisation de former:

- Vous devez être en mesure de couvrir, ou en partie, toutes les compétences opérationnelles en entreprise.
- Vous devez posséder un-e formateur-riche qui répond aux exigences de la profession (assistant-e médical-e ou infirmier-ère avec 2 ans d'expérience professionnelle).
- Vous devez demander une autorisation de former (E-Démarche de l'Etat, accessible sur le site de la Cité des Métiers).

A la suite de ces démarches, un-e commissaire d'apprentissage vérifiera les conformités et vous communiquera les éventuelles recommandations.

Vous recevrez également la visite de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) pour les apprenti-e-s mineurs.

Finalement, l'Office pour l'orientation et la formation professionnelle et continue rendra sa décision.

NOTRE PROFESSION

DANS LA PEAU D'UN-E APPRENTI-E

Si vous ne possédez pas de formateur-trice, ne vous inquiétez pas. La personne qui souhaite avoir ce rôle peut en tout temps faire la formation pour obtenir l'attestation de formateur-trice d'apprenti-e-s. Cette formation de 40 heures est gratuite.

Durant les 3 ans d'apprentissage, l'apprenti-e a le droit à des visites de son commissaire.

- 1ère année: 2 visites
- 2ème année: 1 visite
- 3ème année: 1 visite

Ces visites permettent de vérifier la qualité de la formation en entreprise; le suivi de l'apprenti-e et également l'accompagnement du formateur en entreprise.



Test EVA

Le test EVA est un outil à la disposition des employeurs, des conseiller-ère-s en formation et des écoles dans le cadre du processus d'engagement des apprenti-e-s.

C'est également un indicateur de niveau pour les candidat-e-s à l'apprentissage de la profession visée.

Ce test est obligatoire pour tout-e futur-e apprenti-e pour la profession d'assistant-e médical-e. Les

résultats obtenus font partie intégrante du dossier de candidature à présenter aux futurs employeurs.

Le test EVA est composé de 3 branches avec un niveau recommandé pour chacune d'elles:

- Français: 75 %
- Anglais: 80%
- Mathématique: 65%

L'apprenti-e peut s'inscrire en ligne, directement sur le site de l'AGAM (www.agam-ge.ch).

Après inscription, il/elle recevra une convocation de l'OFPC mentionnant la date et l'heure de passage du test.

Les résultats sont à récupérer directement à l'OFPC et ils sont disponibles environ 2-3 jours ouvrables après le test.

En s'inscrivant au test EVA, les candidat-e-s acceptent que l'OFPC transmette leurs résultats à l'association professionnelle (AGAM).

Voici déjà les dates pour l'année 2020:

- Samedi 14 mars 2020: 8h30 français et mathématique, 11h30 anglais;
- Samedi 28 mars 2020: 8h30 français et mathématique, 11h30 anglais;
- Samedi 25 avril 2020: 8h30 français et mathématique, 11h30 anglais;
- Samedi 16 mai 2020: 8h30 français et mathématique, 11h30 anglais.

Alors si vous souhaitez former la relève de demain ou si vous souhaitez être la future relève, n'hésitez plus, nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre Comité



L'éthique en esthétique

Soleil, temps, stress, pollution, autant de facteurs qui altèrent inéluctablement la qualité de notre peau. Des solutions existent, elles permettent de réparer et d'effacer les différentes agressions cutanées pour retrouver ce que nous souhaitons tous : un visage jeune et beau.

La médecine esthétique rime souvent avec acide hyaluronique et toxine botulique qui sont les deux produits les plus impliqués et qui permettent de mettre en attente ou de combiner les procédures plus invasives de la chirurgie.

Comblent et restaurer les volumes, relaxer les muscles responsables des rides ou combiner les techniques sont autant de thérapeutiques des altérations du visage.

La médecine esthétique apporte des traitements à des patients non malades, elle impose une approche honnête dans laquelle tact et mesure sont les maîtres mots. Dans sa démarche de soins, le médecin esthétique est confronté à une obligation de résultat mais aussi à la gestion d'éventuelles complications ou d'insatisfactions.

Informations complètes au patient, qualité des produits et des actes doivent guider les traitements.

Enfin, la dimension commerciale de cette pratique médicale particulière exige une éthique irréprochable pour respecter des patients toujours plus avides de progrès et de résultats.

PRODUITS ET PRATIQUE MEDICALE

Un peu d'histoire sur les produits de comblement

Les produits de comblement sont utilisés depuis longtemps en médecine esthétique pour effacer les rides et restaurer les volumes du visage.

C'est Franz Neuber qui, le premier, a l'idée de disposer un implant de graisse autologue sous cutané en 1893. Eckstein et Gersuny en 1899 font progresser la technique avec l'arrivée de paraffines utilisées jusqu'en 1935 avec des complications secondaires redoutables.

Les années 50 entament le développement de matériaux de comblement comme les silicones dont les effets indésirables massifs conduisent finalement à leurs interdictions dès 2001.

Le véritable changement est marqué par l'arrivée des collagènes en 1981, puis dix ans plus tard par l'acide hyaluronique et enfin l'hydroxylapatite de calcium en 2004

L'acide hyaluronique

Constituant naturel de notre peau, l'acide hyaluronique est

le produit de comblement quasi-exclusif en médecine esthétique.

Sa fiabilité, son excellente tolérance et sa bonne stabilité dans le temps permettent de réaliser des traitements esthétiques avec une grande sécurité.

C'est une structure tridimensionnelle, naturellement présente dans plusieurs tissus de l'organisme, offrant à la fois sécurité et aisance dans l'utilisation.

C'est un glycosaminoglycane, sorte de grosse molécule de sucre, composant majeur des matrices extracellulaires et des tissus conjonctifs. Nous en perdons progressivement environ 10 % tous les 10 ans.

Après intégration aux tissus cutanés, l'acide hyaluronique agit comme une éponge en se gorgeant d'eau, contribuant ainsi à la réhydratation de la peau. Parfaitement toléré et bio-résorbable, on l'utilise comme produit de comblement à des profondeurs différentes selon la zone et l'objectif de traitement.

En surface, il améliore la texture de la peau et en profondeur, il corrige les rides et les pertes de volume et permet de provoquer un véritable effet liftant.

Plusieurs catégories et marques d'acides hyaluroniques existent sur le marché. Les taux de concentration et de réticulation varient en fonction des indications. A titre d'exemple, une ride superficielle nécessite un produit peu réticulé et peu concentré, donc plutôt fluide. Inversement, dans le cadre d'un traitement des contours du visage ou de pertes importantes de volume, il est préférable de choisir un acide concentré et très réticulaire, donc plus dense.

Pour remplir, combler une ride fine, modérée ou profonde, *l'acide hyaluronique est inséré dans le derme à l'aide d'une aiguille fine ou d'une canule*. La canule apporte l'avantage d'une sécurité supplémentaire car son extrémité arrondie évite de léser les structures fragiles comme les nerfs et les vaisseaux. L'effet de comblement est immédiat, parfois accompagné d'une impression de légère sur-correction et d'une rougeur, toutes deux transitoires.

Ce produit, d'une sécurité absolue par sa parfaite tolérance, présente une persistance de sa concentration après l'injection, son niveau de plasticité élevé permet un modelage du gel juste après l'injection.

Avec le temps le produit se résorbe progressivement, puis après 12 mois environ, il est totalement résorbé. Ces caractéristiques confèrent donc au produit son aspect naturellement assimilable par l'organisme.

Comment se passe un traitement ?

La seringue d'acide hyaluronique se présente sous la forme d'un gel auquel peut être intégré



un anesthésique local, la lidocaïne, pour favoriser le confort de l'injection.

Le médecin utilise cette seringue pré-remplie du produit de comblement stérile avec une aiguille fine ou une canule souple selon le type de traitement.

La profondeur de l'injection dépendra de la densité du gel et des résultats souhaités. Chaque injection est réalisée en nappage, rétro-traçante ou encore bolus selon la zone traitée et selon le type d'amélioration à apporter.

L'injection d'acide hyaluronique permet de restaurer les volumes du visage, de combler les sillons, de gommer les rides et de redessiner contours et ovale du visage. Il peut être utilisé pour atténuer les cernes mais aussi rajeunir mains et décolleté.

En mésothérapie esthétique, l'acide hyaluronique est injecté sous une forme liquide et permet de restaurer l'hydratation et de stimuler la peau pour prévenir le vieillissement cutané.

Parfaitement toléré et complètement résorbable, l'acide hyaluronique *garantit des résultats naturels pendant 6 à 24 mois* selon les produits utilisés et la région du visage concernée.

Bientôt, il sera possible d'injecter des graisses artificielles mais naturelles. Il existe un antidote à l'acide hyaluronique, c'est la hyaluronidase qui dissout le produit en quelques heures. Cette procédure peut être utile en cas d'erreur ou d'asymétrie. Elle est réservée à des cas particuliers dans des mains entraînées.

L'hydroxylapatite de calcium

Comme l'acide hyaluronique, il est également présent dans l'organisme à l'état naturel, c'est un biomatériau utilisé depuis plus de vingt ans.

Il s'agit d'un véritable implant injectable composé de microsphères d'hydroxylapatite de calcium d'origine synthétique au sein d'un gel porteur de carboxyméthylcellulose sodique. La répartition est d'environ 30 % de CaHA et de 70 % de gel porteur.

Il est parfaitement toléré et à l'heure actuelle, aucune réaction allergique n'a été recensée.

Sa caractéristique d'induction tissulaire *lui confère des propriétés liftantes*, il permet de gommer voire de faire disparaître les bajoues sans alourdir le visage.

L'injection de d'hydroxylapatite de calcium ne demande en général qu'un seul traitement pour la plupart des patients.

Les résultats durent plus longtemps que l'acide hyaluronique, 12 à 18 mois (parfois plus), mais ne sont pas permanents. Les microsphères d'hydroxylapatite de calcium se décomposent progressivement en calcium et en ions phosphates et sont ingérés par le métabolisme selon les processus habituels.

Comment se passe un traitement?

Dès la fin de l'injection, le gel vecteur se résorbe lentement et disparaît totalement au bout de 4 mois.

Pendant ce temps, les microparticules de CaHA stimulent la production de collagène, formant un échafaudage et qui va permettre au nouveau tissu d'occuper l'espace du gel vecteur sur le site d'injection. L'hydroxylapatite de calcium se comporte donc comme un inducteur tissulaire.

Les résultats se maintiennent 12 mois ou plus pour la plupart des personnes. Le produit n'entraîne pas de migration. On obtient des volumes souples et flexibles, composés de particules d'hydroxylapatite de calcium et de tissus naturels du corps humain. Cette technologie élégante fait appel aux mécanismes de l'organisme *pour stimuler naturellement la production de collagène par les fibroblastes.*

La toxine botulique

La toxine botulique est utilisée en médecine conventionnelle depuis bientôt 40 ans. Il s'agit d'un véritable médicament ce qui nous donne une excellente connaissance de ses effets et un recul, gage de sécurité. Elle est injectée par exemple en neurologie, ophtalmologie, urologie et ses indications continuent de s'étendre.



Le principe est d'obtenir chimiquement la relaxation des muscles responsables des rides disgracieuses.

En médecine esthétique, la toxine botulique est le traitement de choix des rides d'expression du haut du visage :

- région frontale
- rides du lion
- rides de la patte d'oie
- Bunny-lines



Grâce à son effet relaxant sur le muscle, la toxine botulique permet d'effacer ces différents types de rides. Simples, rapides et peu douloureuses, les injections de toxine botulique garantissent un effet de 3 à 6 mois. Elles seront donc répétées en moyenne 2 fois par an.

La toxine botulique s'utilise également pour traiter la transpiration excessive des aisselles, c'est l'hyperhidrose axillaire.

ETHIQUE EN ESTHETIQUE

Devis et consentement

Toute procédure esthétique impose une information claire au patient en évaluant les risques et les indications réelles au travers d'une première consultation.

Ce temps essentiel permet d'établir le premier contact et d'évoquer d'éventuelles contre-indications. En effet, le patient s'engage contractuellement avec son médecin dans une démarche qui doit lui être clairement exposée et avec laquelle il doit pouvoir prendre la distance nécessaire. Le choix du patient se fera loin du cabinet, libre de toute influence.

Fournir au patient ce consentement éclairé dans lequel un devis peut être proposé, lui permet de prendre le recul indispensable à des gestes loin d'être anodins. C'est aussi le temps d'informer le patient de l'assurance professionnelle du médecin et sur les moyens de le contacter à tout instant en cas de problèmes.

Finalement il est logique de suivre, dans leur rigueur, nos confrères chirurgiens. Il est ainsi

indispensable de faire une photo avant tout traitement du patient et consigner dans le dossier de ce dernier toutes les caractéristiques des produits utilisés, comme à la suite d'une vaccination, en conservant les stickers des produits d'entreprises sérieuses fournissant ce type de traçabilité.

En cas de complications ou d'insatisfactions les entretiens avec un patient correctement informé seront plus sereins.

La relation commerciale

La particularité de cet exercice médical est la dimension commerciale qui s'ajoute à la relation médecin-patient. Après les indications et les techniques, les coûts des traitements sont évoqués ainsi que d'éventuelles négociations sur des soins combinées.

Dès lors le médecin quitte sa dimension purement thérapeutique et propose les tarifs de ses prestations et de ses produits.

CONCLUSION

La dernière révision de la déclaration de Genève d'octobre 2017 rappelle « *je considérerai la santé de mon patient comme mon premier souci* ».

Nous rappelons bien souvent aux confrères que nous formons, *l'importance de rester MEDECINS avant d'être médecin esthétique*.

La juste indication, le juste prix, et des traitements aux techniques maîtrisées, permettent de garantir la sécurité et le respect de nos patients.



ANNEXE

Devis et Informations pour consentement éclairé concernant un acte d'injection pour comblement de rides par Acide Hyaluronique

Le présent document est remis à :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

Téléphone :

Il a pour objet de lui donner les informations utiles préalables à son consentement éclairé concernant l'acte à visée esthétique suivant : Traitement de ride par Acide Hyaluronique

En cas de consentement, l'acte sera pratiqué par le Docteur, qualifié en médecine,, exerçant à

Cet acte sera réalisé à son cabinet.

Le Docteur est couvert pour l'acte prévu par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de

Le coût global de la séance est de: CHF par seringue injectée.

Il s'agit d'un acte à visée esthétique, aucune prise en charge par l'Assurance Maladie ne peut avoir lieu, y compris pour un arrêt éventuel d'activité.

Principe de traitement et mode d'action :

Le comblement de ride consiste à injecter au niveau du sillon cutané, sous l'épiderme, dans le derme, un produit toléré par la peau qui va relever le fond de la ride et tenter de l'effacer en totalité si une fracture dermique ne s'est pas encore effectuée.

L'Acide Hyaluronique est un produit présent dans le derme de toutes les espèces, il a un rôle d'éponge qui retient l'eau pour une bonne hydratation de la peau en se gonflant, il relève le fond de la ride et déplisse le tissu cutané. Il est issu du génie génétique et, dans la plupart des cas, il ne nécessite pas de test allergologique avant l'injection ; il est par ailleurs résorbable et des séances d'entretien de traitement sont à pratiquer 6 à 12 mois après selon les cas.

Déroulement de la séance :

Un nettoyage avec désinfection de la peau sera effectué dans un premier temps.

Après éventuelle anesthésie locale par application de crème anesthésiante (type Emla) ou injection d'anesthésique (type xylocaïne), l'injection d'Acide Hyaluronique sera pratiquée par le médecin au niveau du derme de la peau, de façon plus ou moins profonde selon l'importance de la ride à traiter.

En fin de séance d'injection, il sera appliqué un léger maquillage permettant de masquer les rougeurs temporaires (2 à 3 heures) liées à la pénétration de l'aiguille.

Une légère ecchymose liée à une effraction vasculaire peut persister quelques jours, dans ce cas il sera prescrit une crème à appliquer sur l'ecchymose pour accélérer sa disparition.

Effet :

L'effet du comblement est immédiat mais une impression de sur-correction est possible liée à un œdème inflammatoire réactionnel (rougeur) dû à l'irritation qu'occasionne la pénétration d'une aiguille dans le derme. Cette impression s'estompera dans les quelques heures à trois jours qui suivent l'acte.

Le produit étant lentement résorbable le comblement tendra à s'estomper progressivement, avec un retour à l'état initial au bout de 6 mois à 1 an.

Dans certains cas exceptionnels, la résorption peut être plus rapide en quelques semaines, mais la diversité des individus dans leur physiologie ne permet pas dans l'état actuel des connaissances de définir une durée précise de résorption du produit injecté.

Nombre et fréquence des séances d'injections :

Les séances d'injection seront à renouveler en moyenne tous les 6 à 8 mois, soit environ une à deux fois par an, mais compte tenu des vitesses de résorptions individuelles, l'injection sera répétée à la demande et selon le besoin du patient.

Dans la plupart des cas, les injections pourront être répétées à intervalles progressivement plus éloignés dans le temps, car le patient conserve un léger bénéfice de comblement des injections précédentes.

Effets indésirables possibles:

Il peut survenir dans les suites immédiates, une légère rougeur, un œdème, une sensibilité de la peau ou une démangeaison au site d'injection, dont l'inconfort n'est que passager et qui disparaît dans la plupart des cas dans les 2 à 3 jours.

De façon exceptionnelle le patient peut être sujet à :

- des rougeurs et démangeaisons plus durables, liées à une allergie au produit de comblement;
- un granulome consistant en une réaction fibreuse inflammatoire de la peau au site d'injection;
- une recrudescence d'herpes en périphérie de la zone d'injection chez les patients préalablement porteurs du virus;
- une immunisation avec apparition d'anticorps anti-acide hyaluronique, ce qui rend les injections suivantes éventuelles inefficaces.

Précautions :

Eviter l'exposition aux UV sans protection solaire totale dans les 15 jours qui précèdent l'injection.

Eviter la prise d'aspirine ou d'anti-inflammatoires ou de vitamine C dans les 10 jours précédents l'acte.

Eviter, la veille de l'injection, le sauna, les sports violents, la prise d'alcool.

Eviter dans les suites immédiates (pendant 6h00) de toucher la zone traitée ou de faire des mimiques importantes (rires aux éclats, mastiquer du chewing gum)

Prévenir le médecin des antécédents médicaux du patient (maladies en cours ou passées) qui pourraient constituer une contre indication au traitement.

Sont pour exemple des contre indications : la grossesse, l'allaitement, les maladies inflammatoires et auto-immunes, les états fébriles...

Prévenir le médecin de tout traitement en cours ou arrêté depuis moins de 1 mois.

Le Dr vous a communiqué toutes les informations sur les éventuels aléas relatifs à ce type d'acte esthétique, les effets indésirables possibles, les inconvénients et tous les risques connus inhérents à cet acte médical. Si quelconque de ces points reste incompris, vous devez absolument lui en

faire part avant votre décision pour l'acte.

En signant ce document, vous reconnaissez avoir été pleinement informé(e) et avoir parfaitement compris ces informations.

Dans les suites, si vous avez la moindre inquiétude, n'hésitez surtout pas à joindre le Dr
à son cabinet

Tél : ou Mobile :

Fait en double exemplaire, (dont un remis au patient)

Devis valable 3 mois à compter de la date d'établissement.

Le :

Signature du patient :

.....

Signature du médecin:

.....

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance et compris parfaitement les informations communiquées par le Dr concernant l'acte de comblement de ride par injection d'Acide Hyaluronique, que résume ce document de trois pages, et accepte expressément et sans réserve, après réflexion (d'au moins sept jours), à ce qu'il réalise cet acte sur ma personne. Je m'engage à suivre dans les suites de l'acte toutes les recommandations et prescriptions du Dr

Fait à le

(« Lu et approuvé »)

Signature :

Dr Eric Bec

FMH médecine générale et esthétique

Centre médical Teomera - Grand-Sacconex (GE)

Sources photos

www.docteurmeunier.ch

www.esthemed.ch

www.cuisineaz.com

www.e-sante.fr

FORMATION CONTINUE

Retrouvez ici toutes les offres de formation continue proposées par l'AGAM !

CONFÉRENCES 2020

L'hypercholestérolémie familiale chez l'enfant et l'adolescent

L'hypercholestérolémie familiale est une maladie héréditaire qui touche 1 personne/200-250 en Suisse et qui expose l'individu atteint à un risque 3-16 fois plus élevé de maladie cardiovasculaire précoce.

L'identification dès l'enfance des individus à haut risque permet de leur offrir une prévention primaire sur mesure et d'augmenter leur espérance de vie.

Cet exposé vous permettra de comprendre l'origine génétique et la physiopathologie de l'hypercholestérolémie familiale. Vous connaîtrez aussi les recommandations actuelles pour l'amélioration de la santé cardiovasculaire et les nouveaux traitements disponibles, ce qui vous sera très utile dans votre pratique quotidienne.

<i>Date :</i>	Mardi 17 mars 2020 de 19h00 à 21h00
<i>Lieu :</i>	OrTra santé-social Rue des Charmilles 28 - 1203 Genève
<i>Intervenante :</i>	Dre Nathalie Brun - médecin associée à la consultation spécialisée des lipides chez l'enfant et l'adolescent à l'unité de cardio-pédiatrie des HUG
<i>Prix :</i>	Gratuit pour les membres, les VAE et les apprenti(e)s CHF 20.- pour les non-membres

Visite du centre OTIUM

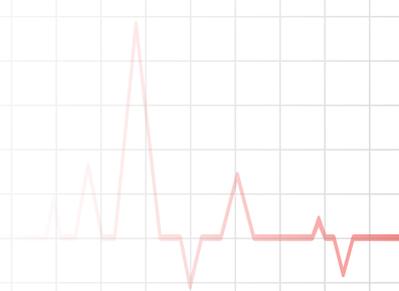
L'AGAM a le plaisir de vous faire visiter le centre OTIUM. Lors de cette visite, vous allez découvrir les différentes thérapies d'accompagnement. En effet, le centre propose un programme de réadaptation oncologique validé par la ligue suisse du cancer, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par la maladie et faciliter ainsi le retour à la vie de tous les jours.

La particularité de ce programme est de laisser la personne décider des thérapies dont elle souhaite bénéficier:

- thérapie individuelle
- cours collectif
- ateliers à thèmes

Toutes les thérapies et l'ensemble des thérapeutes ont été validés par un comité médical.

<i>Date :</i>	Mercredi 1er avril 2020 de 10h00 à 11h00
<i>Lieu :</i>	Centre OTIUM Place des Philosophes 18 - 1205 Genève
<i>Intervenante :</i>	Mme Rose Avila Galan, responsable de l'accueil
<i>Prix :</i>	Gratuit pour les membres, les VAE et les apprenti(e)s CHF 20.- pour les non-membres



FORMATION

CONTINUE

COURS/ATELIERS PRATIQUES

✓ *Retraitement des dispositifs médicaux réutilisables*

✓ *Injections intraveineuses et perfusions*

✓ *Radiologie élargie*

Ateliers pratiques interactifs, par petits groupes, qui vous permettront d'être aux normes par rapport aux exigences de la santé publique et de pratiquer en toute légalité ces gestes.

Chaque participant obtiendra un certificat officiel qui lui donnera l'autorisation de pratiquer la stérilisation et/ou la pose de perfusion, la préparation des médicaments intraveineux dans les cabinets et groupes médicaux du canton de Genève.

Ces cours pratiques se suivent uniquement sur inscription.

TECHNIQUES RADIOLOGIQUES CONVENTIONNELLES ÉLARGIES

L'Office Fédéral de la Santé Publique a donné son autorisation à l'AGAM pour la formation «Techniques radiologiques conventionnelles élargies» selon l'Ordonnance du 22 juin 1994 sur la radioprotection et sur l'Ordonnance du 15 septembre 1998 sur la formation et les activités autorisées en matière de radioprotection. Cette formation a également été accréditée par Odamed. *Ce module est donc reconnu pour le Brevet Fédéral de Coordinateur-trice en médecine ambulatoire.*

Nous rappelons que cette formation s'adresse exclusivement aux assistants médicaux avec CFC et aux assistants médicaux diplômés DFMS avec une autorisation pour la radiologie.

Pour pouvoir mieux nous organiser, nous invitons les AM intéressé(e)s à nous envoyer leur dossier complet. Une prochaine session sera organisée en fonction du nombre de participant.

RADIOPROTECTION

Selon la nouvelle ordonnance en vigueur depuis le 1er janvier 2018, les assistantes et assistants titulaires d'un CFC et/ou diplôme *sont soumis(es) à l'OBLIGATION de se former* selon les nouvelles dispositions en vigueur et ils/elles disposent de 5 ans pour mettre à jour leurs connaissances.

Cette formation s'articulera entre théorie et pratique et il est prévu un volume de 8 périodes de 45 minutes, pour un total de 6 heures de formations tous les 5 ans.

Thèmes prévus:

- Législation: Nouveautés et mise en pratique quotidienne
- Prise en charge de la femme enceinte
- Prise en charge pédiatrique
- Imagerie numérique et paramètres d'exposition
- Informer et communiquer sur le risque radiologique

Toutes les informations se trouvent sur le site de l'AGAM (www.agam-ge.ch).

Inscription aux conférences et aux cours pratiques uniquement sur internet : www.agam-ge.ch

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter :

Responsables AGAM de la formation continue

Fabienne SEDDA ou Virginie DUPERTUIS

formation@agam-ge.ch

A PROPOS DE...

LE TEST DE GROSSESSE

Que ce soit dans le cadre de notre profession ou pour des raisons personnelles, nous avons certainement tous déjà fait un test de grossesse.

Pour ce faire, il existe deux méthodes : dans les urines ou dans le sang, l'une étant plus précise que l'autre. Les moments pour faire les tests varient également d'une méthode à l'autre.

Les hormones ovariennes

Les hormones ovariennes sont sous le contrôle de l'axe hypothalamo-hypophysaire. De l'orchestration de ces différentes hormones, dépend, entre autres, le bon déroulement du cycle menstruel.

L'hypothalamus sécrète une hormone, la GnRH, qui stimule la sécrétion de deux autres hormones, la FSH et la LH. Ces deux hormones sont des gonadostimulines. Elles stimulent donc la sécrétion des hormones ovariennes.

Les hormones ovariennes ne sont pas fabriquées de façon continue et constante. Elles fluctuent en fonction du cours de chaque période de cycle menstruel.

Lors de la phase folliculaire (du 1er au 14e jour du cycle), l'hypophyse sécrète la FSH et la LH. De son côté, les ovaires sécrètent des oestrogènes et de la progestérone. Parallèlement, on peut observer une maturation du follicule et de l'ovule de façon infinitésime.

18 heures avant l'ovulation, la LH est libérée en grande quantité et il se produit alors un pic de FSH. Cette poussée de LH entraîne l'éclosion du follicule mûr et la libération de l'ovule: c'est l'ovulation.

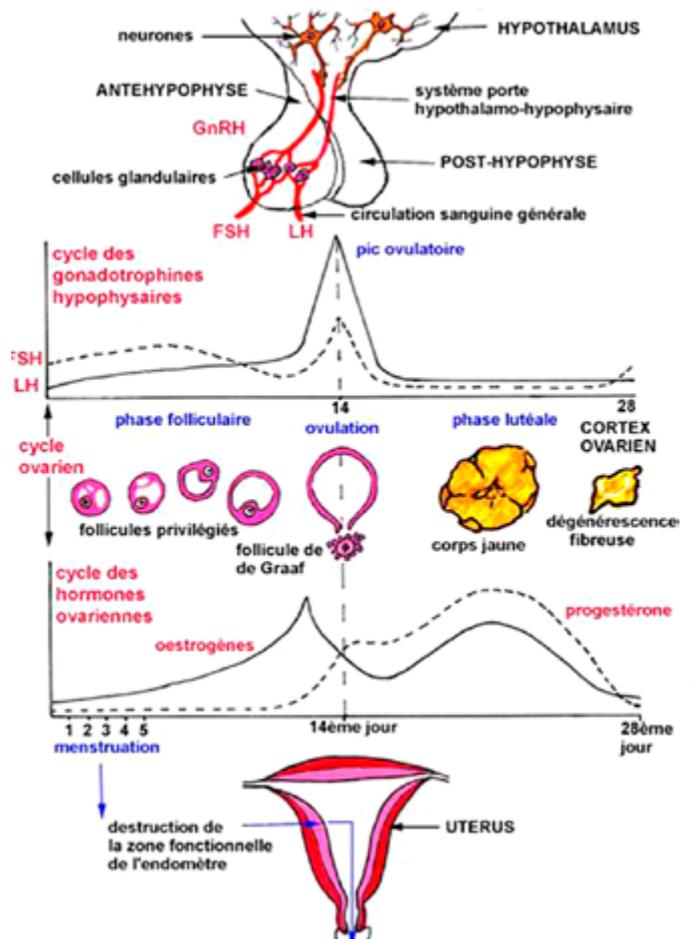
Du 15e au 28e jour du cycle, le corps jaune se construit. Il sécrète alors une grande quantité d'oestrogène et surtout de progestérone. S'il n'y a pas de grossesse, le corps jaune s'atrophie et la production d'oestrogène et de progestérone diminue.

A l'inverse, lors de la fécondation, le corps jaune persiste grâce à la présence de l'hormone hCG (Human Chorionic Gonadotropin), et ce durant

les deux premiers mois de la grossesse. La hCG est synthétisée par le chorion, puis par le placenta (au 3e mois de grossesse).

La majorité des tests de grossesse ont recours au dosage de cette hormone (Bêta-HCG) dans le sang ou les urines.

Elle est sécrétée à partir du 8e jour. 2 jours plus tard, elle est détectable dans le sang et un peu plus tard, environ 4 jours après, dans les urines.



Le taux plasmatique de hCG augmente très vite en début de grossesse, puis diminue progressivement en fin du 3e mois. Lorsque la concentration de hCG chute, le corps jaune cesse d'être fonctionnel. C'est alors le placenta qui sécrète les oestrogènes et la progestérone.

Le test urinaire

Le test urinaire est de type qualitatif et nous permet simplement de savoir s'il y a une grossesse ou non. Selon la sensibilité des tests, l'hormone

A PROPOS DE...

LE TEST DE GROSSESSE

β -HCG est détectée à partir de 20 IU/L ou 25 IU/L. Un test urinaire effectué trop tôt peut donc s'avérer faux.

Il existe différents modèles de tests urinaires, mais en cabinet, il est plutôt utilisé le test rapide sur cassette.

Avec une pipette, on prélève l'urine et on dépose 100 μ l (3 gouttes) dans le carré prévu à cet effet. Lorsque l'urine est absorbée, au bout de 3 minutes, la lecture peut être faite : deux barres verticales apparaissent lorsque le test est positif et une seule, lorsque le test est négatif.



Cette cassette peut aussi être utilisée avec du sérum.

L'autre type de modèle ressemble à ceux que l'on retrouve en pharmacie, avec une bandelette qu'il faut tremper dans les urines, mais le processus reste le même. L'urine est absorbée par la bandelette et les barres apparaissent dans les 3-5 minutes.

Faux positif/négatif

Habituellement, le test urinaire devrait être fait dès le retard de règles, voir quelques jours après, étant donné que la limite de détection de la β -HCG est plus élevée que dans le sang.

En effet, si le test est fait trop tôt, il sera négatif, mais non fiable, car les taux d'hormones sont peut-être encore trop bas pour être détectés.

Au contraire, il arrive parfois que le test soit positif, mais que finalement il n'y a pas eu de grossesse. Il est alors probable qu'il y ait eu une fausse couche précoce, ce qui arrive 1 fois sur 4.

Certains médicaments ou certaines pathologies peuvent également influencer le résultat.

Le prélèvement sanguin

L'analyse de la sanguine est un test quantitatif effectué sur le

sérum et permet avec précision de connaître le taux présent dans le sang. Les valeurs ainsi obtenues nous permettent d'estimer le nombre de semaine de grossesse.

Les valeurs de références varient selon le laboratoire, mais une valeur en dessous de 5 IU/L indique qu'il n'y a pas de grossesse.

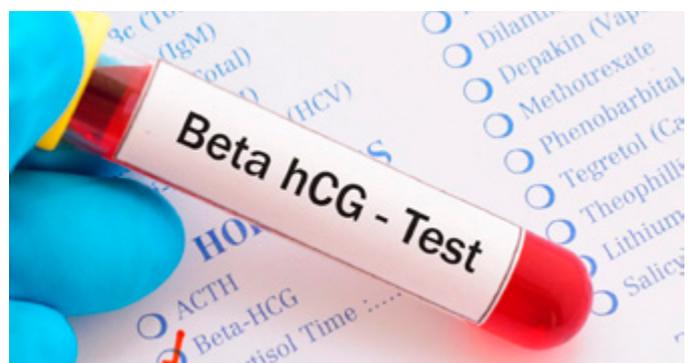
Étant donné que la sécrétion de la β -HCG se fait à partir du 8^e jour de fécondation, une prise de sang peut être faite avant d'attendre un retard de règles.

Les taux hormonaux de β -HCG sanguins nous donnent des informations importantes dans des situations incertaines, comme la suspicion d'une grossesse non évolutive, une grossesse extra-utérine ou d'autres pathologies.

En effet, en cas de doute sur l'évolution d'une grossesse non correspondante à l'échographie, une comparaison de la β -HCG à 48h d'intervalle sera effectuée. Si les valeurs ne sont pas doublées, alors il est probable que la grossesse soit non évolutive.

Dans le cas d'une grossesse extra utérine, les valeurs continuent d'augmenter, mais aucune image n'est visible dans l'utérus.

La β -HCG est également utilisée pour le calcul du risque de la trisomie lors du dépistage du 1^{er} trimestre.



Sources:

Manuel d'anatomie et de physiologie - S.H. Ngyuen - 3^e édition
www.cngof.fr / www.canalvie.com/ www.zdrowie.radiozet.pl

Isabel Iglesias

HORS -SUJET

A LA DÉCOUVERTE DES CABANES

Se fixer un but... arriver à une cabane de montagne, au milieu de nulle part, loin, très loin de notre train-train quotidien ; partir à la découverte de la nature et de la simplicité d'antan.

Envie de tenter l'expérience... ?

En Suisse, il existe plus de 150 cabanes gérées par le Club Alpin Suisse (CAS). Il en existe d'autres qui sont propriétés d'associations comme l'association des gardiennes et des gardiens de la Suisse ou de collectivités.

Dans cet article, il sera question uniquement des cabanes du CAS.

Celles-ci servent de refuge aux randonneurs après une belle et longue ballade en pleine nature. Accueillis par les gardiens de cabanes, il est possible d'y dormir ou simplement d'y faire une petite pause. C'est un lieu convivial, l'occasion de faire des rencontres, de se redécouvrir en famille dans des conditions différentes et d'apprendre à vivre, le temps d'un week-end, loin de notre petit confort moderne.

Un peu d'histoire

Le Club Alpin Suisse (CAS) a été créée en 1863 à Olten par un petit groupe d'alpinistes passionnés. Le but du club consistait dans l'exploration des Alpes, la propagation de publications alpines et dans la construction de refuges destinés à faciliter les ascensions.

La première cabane, la Grünhornhütte, a été construite en 1863 au Grünhorn, sommet situé



dans les Alpes bernoises. Elle servait de point d'appui pour accéder au Tödi (le plus haut sommet des Alpes glaronaises), à l'époque où tout ce qui se situait en amont des derniers alpages était terre inconnue.

Au début, cette cabane n'avait pas de toit, les alpinistes devaient donc dérouler une bâche sur les chevrons pour se protéger du froid ou pour y passer la nuit puis l'ôter avant de poursuivre leur chemin en direction du Tödi.

Depuis lors, le CAS a toujours construit ou repris de nouvelles cabanes. Témoins visibles de plus de 150 ans d'histoire de la construction et de l'alpinisme ; elles font désormais partie du patrimoine culturel de la Suisse.

A l'époque, ce club n'était destiné qu'aux hommes, c'est pourquoi les femmes créèrent en 1918 le Club suisse des femmes alpinistes. 62 ans plus tard, les deux clubs fusionnèrent.

Des abris de fortune avec un paillason pour une poignée d'audacieux ont été transformés au fil du temps en cabane de montagne pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes. En effet, la cabane de montagne a bien évolué et accueille maintenant alpinistes, grimpeurs, randonneurs et familles. Il y en a de toute sorte, de la grande cabane moderne facilement accessible au bivouac difficile d'accès aménagé de façon spartiate, en passant par la cabane aménagée simplement où on apporte sa propre nourriture.

Le CAS propose 152 cabanes en pleine nature, coupées du monde entre 1475 et 4003 m d'altitude. Elles n'offrent évidemment pas le même confort qu'en plaine mais c'est une aventure unique, ces lieux totalement isolés offrent une belle expérience à vivre pour les amoureux de la nature. En effet, l'accès à ces cabanes se fait à pied, suivant un sentier balisé ou, selon les saisons, à ski ou en raquettes.

La plupart des cabanes sont gardiennées en continu ou partiellement pendant la saison d'été.

En hiver, seule la moitié d'entre elles dispose d'un gardien. Ce dernier est là pour entretenir la cabane et accueillir les randonneurs.

La cabane des dix (2928 m d'altitude)

Cette cabane, en bois, a été construite en 1908 par la section Monte Rosa du Club Alpin Suisse, sur la rive gauche du glacier de Cheilon (situé dans les Alpes Pennines dans le canton du Valais) à 2640 m d'altitude.

En 1928, elle a été démontée pour être reconstruite plus haut, à 2928 m, au lieu-dit Tête-Noire.



En 1936, une nouvelle cabane en pierre est construite. Cette dernière est agrandie en 1978 pour atteindre sa taille actuelle. Depuis, elle a été rénovée afin de proposer aux hôtes de passage un peu plus de confort.

Pour accéder à la Cabane des Dix, il existe plusieurs chemins. Pour les promeneurs, il est possible de partir du barrage de la grande Dixence ou du village d'Arolla. Pour les plus expérimentés, il est également possible de passer par le col de Cheilon

ou par le sommet du Pigne d'Arolla.

La Geltenhütte (2002 m d'altitude)

Cette cabane se trouve dans la commune de Saanen, dans le canton de Berne. Elle est idéale pour les familles car le chemin pour y arriver est relativement facile et tout au long de la balade se trouve de belles cascades à découvrir. En effet, depuis Lauenensee (célèbre lac et réserve naturelle) entouré de gorges sauvages, en passant par différentes cascades dont la Geltenschusse, l'accès à cette cabane au pied du Wildhorn constitue en soi déjà une aventure impressionnante.

Cette cabane propose différentes activités comme de l'escalade, visite d'un alpage et fabrication de fromage, découverte d'un troupeau de yacks, ...

La cabane Rochefort (1390 m d'altitude)

Bâtie en 1934, cette cabane a été rénovée en 2004. Elle se trouve à environ 1 heure de marche de Saint-Cergue (VD), le long de la crête du Jura reliant le Col de la Givrine au Col du Marchairuz.

Depuis la cabane, on peut découvrir une vue exceptionnelle sur le lac Léman, les Alpes franco-suissees et plus particulièrement sur le Mont-Blanc.

Le passage dans une cabane reste un souvenir exceptionnel dans un cadre inconnu et dépaysant permettant de s'accorder une parenthèse hors du temps.

Alors à vos marques, prêts ? Marchez !

Pour en savoir d'avantage : www.sac-cas.ch

Fabienne Sedda



DELTA

Depuis septembre 2016, le réseau DELTA, en partenariat avec l'AGAM, vous propose des cours de formation continue. Ces formations ont lieu, en général, *le samedi matin de 9h00 à 13h00* à la clinique et permanence d'Onex, sauf exception.

Ces formations sont gratuites pour les AM membres du réseau DELTA. Une participation de CHF 15.- est demandée pour les non-membres DELTA.

Les inscriptions doivent être envoyées par e-mail 2 mois à l'avance à : inscription.ge@reseau-delta.ch, ceci afin d'éviter les désistements non annoncés qui impactent l'organisation des formations.

(aucune confirmation ne vous sera envoyée en retour).

Voici les thèmes proposés pour 2020

Samedi 28 mars 2020

Grossesse et pathologies spécifiques (dépistage et suivis)

Samedi 20 juin 2020

Analyses de laboratoire, test de la fonction pulmonaire ou BLS (à préciser)
Douleurs aiguës / chroniques

Comme moi,
choisissez le
réseau Delta
auprès de votre
assurance
maladie

LE RÉSEAU DE SANTÉ DELTA,
ÇA C'EST INTELLIGENT !

 **Delta**
réseau de santé
www.reseau-delta.ch

INFORMATIONS MPORTANTES

Loi sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO)

1) **Inform**er le patient sur la transmission de ses données au registre et de son droit d'opposition en lui remettant le document d'information

2) Remplir le **formulaire de déclaration** avec impérativement **la date d'information du patient** et son **numéro AVS**

3) **Joindre** à l'envoi les **documents médicaux** listés dans la check-list

4) **Envoyer le formulaire** rempli et **les documents médicaux** au registre compétent :

- pour les patients résident genevois au Registre genevois des tumeurs, Rue Michel-Servet 1, 1211 Genève 1 ou rgt@hin.ch

- pour les patients confédérés aux autres Registres cantonaux, dont voici les adresses : <https://www.nicer.org/fr/enregistrement-cancer/registres-tumeurs/>

- pour les enfants de 0 à 19 ans au Registre des enfants : <https://www.registretumeursenfants.ch/>

5) Opposition d'un patient : **le patient lui-même** doit **envoyer** au registre compétent (canton de son lieu de résidence) **une lettre avec nom, prénom, adresse, date de naissance et numéro d'assuré** ou **le formulaire disponible** sur le site internet

Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site :

<https://www.unige.ch/medecine/rgt/>

AGENDA

IMPRESSUM

Tous vos rendez-vous avec l'AGAM pour 2020



MARS

Jeudi 12 mars 2020 19h00-21h00	Radioprotection: la prise en charge pédiatrique	Av. Champel 47 1203 Genève
Mardi 17 mars 2020 19h00-21h00	L'hypercholestérolémie familiale	Rue des Charmilles 28 1203 Genève
Samedi 28 mars 2020 9h00-13h00	Grossesse et pathologies spécifiques	Rte de Chancy 98 1213 Onex

AVRIL

Mercredi 1er avril 2020 10h00-11h00	Visite du Centre OTIUM	Pl. Philosophes 18 1205 Genève
Samedi 4 avril 2020 8h00-16h00	BLS - premiers secours	Chemin de Bougeries 15, 1231 Conches

JUIN

Jeudi 25 juin 2020 19h00-21h00	Radioprotection: Informer et communi- quer sur le risque radiologique	Av. Champel 47 1203 Genève
Jeudi 25 juin 2020 18h45-20h30	La sclérose en plaque	Hôtel Warwick 1201 Genève

SEPTEMBRE

Samedi 5 septembre 2020	Journée d'automne de l'AGAM «La santé fait son cinéma»	Starling Hotel 1218 Le Grand- Saconnex
----------------------------	---	--

IMPRESSUM

AGAMag, journal de l'Association Genevoise des Assistantes et Assistants Médicaux (AGAM)

Edition N°28 / mars 2020 - Tirage 500 exemplaires

PÉRIODICITÉ 3x/an (février-juin-octobre)

LA RÉDACTION Sara OEUVRAY, journal@agam-ge.ch

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO

MARIE ESTIME LORREUS GACHET, DR ERIC BEC, ISABEL IGLESIAS, FABIENNE SEDDA

RÉALISATION / IMPRESSION

COPYTREND - ctgeneve@copytrend.ch - Tel.: +41 (0)22 343 21 50

La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans AGAMag' est autorisée,
libre de droits, avec mention obligatoire de la source.

Avec l'AGAM et Unia Genève, défendons ensemble nos droits !

*Etre membre de l'AGAM et du syndicat Unia c'est renforcer
notre solidarité et améliorer la défense de notre profession*



Le Syndicat.

**Unia Genève
Secrétariat régional**

5, chemin Surinam
Case postale 288
CH-1211 Genève 13
T +41 848 949 120
<http://geneve.unia.ch>
geneve@unia.ch

Depuis le 1er mars 2007, le secteur des cabinets médicaux se retrouve sans protection conventionnelle. Conséquence, les salaires d'embauche se sont effondrés : 32% des assistantes médicales gagnent aujourd'hui moins que l'ancien minimum conventionnel, et ce pourcentage atteint même 48% dans les grandes structures telles que les permanences médicales. Auparavant, la convention collective de travail (CCT) des assistantes médicales prévoyait une grille des salaires minima ainsi qu'une durée hebdomadaire du travail de 40 heures.

Contre la sous-enchère salariale, une protection collective est nécessaire

L'AGAM et le syndicat Unia se battent ensemble contre la dégradation des conditions salariales des assistantes médicales qui mettent cette profession, majoritairement féminine, en danger. En dernière instance, c'est la sécurité des patients qui se trouve aujourd'hui préteritée. Seule une convention collective de travail ou, à défaut, un contrat-type édicté par l'Etat permettent de sécuriser les salaires à l'embauche, de garantir des conditions de travail correctes et de sauver une mission indispensable à la population.

En adhérant au syndicat, nous renforçons notre représentativité et nous améliorons la défense de nos droits. Salaires, temps de travail, retraites, formations... autant de sujets pour lesquels nous avons besoin d'une protection forte et efficace. C'est pourquoi l'AGAM recommande à ses membres la double affiliation avec le syndicat Unia. Ensemble, nous sommes plus forts !



© Photography Geneva by Demir SÖNMEZ

**Les membres de l'AGAM bénéficient d'une réduction
des cotisations Unia à hauteur de la cotisation à l'AGAM.**



Les assistantes médicales et nos laboratoires genevois, un partenariat gagnant pour les patients.

Matériel de prélèvements adapté, demandes d'analyses spécifiques, service coursier performant, urgences rapides, prélèvements à domicile si nécessaire, 6 centres de prélèvements à disposition, nombreux services sur internet, formation continue et conférences ciblées.

Des services et prestations pour répondre aux besoins des assistantes médicales.

dianalabs
analyses médicales
www.dianalabs.ch



dianapath
centre de pathologie
www.dianapath.ch

● **membres du réseau medisupport**